

**de GRANGETTES**

BCU, ms. L 1935/5

de Grangettes  
=====



v.1157 Torobert de Grangettes est témoin de la laudation de la femme et du fils de Rodolphe comte de Gruyère, relative à une donation dudit comte en faveur du couvent de haute-<sup>crêt</sup>~~crêt~~; v.1157 (Mbr XII Hautcrêt 148, XIII 11)

1177 wido chevalier de Grangettes est témoin de la confirmation par Landri de Burnes, évêque de Lausanne, des donations faites au couvent de Montheron par Roulphe comte de Gruyère et les siens, 1177 (MS 29.- MBR 111 Montheron 29, et 1111 21)

1220/21

Nicolas, chevalier, est témoin de la charte par laquelle Rodolphe comte de Gruyère et Rodolphe son fils approuvent l'abandon par les conzels de Pringy et de Villiard de deux hommes de Marsens, en faveur du chapitre de Lausanne 5 ides de 11.1220 (9.11.1221 n.s.) (MOR VI 211 et III<sup>3</sup> 222)

1248 Willinus de Grangettes vivait en 1248 (Auenin, Diction-  
naire II 31)

- 1226 Uldric de Grangettes, Pierre de Massenens et Hugo de Morens, chevaliers, sont témoins d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Belon de Blonay, dame de S. Paul, et ses héritiers, 1226 (Ms 308.- AEF: Hauterive, Copia Jac. de Canal f. 351)
- 1226 Uldric, miles, est témoin de la laudation de Rodolphe comte de Gruyère et de sa fille Beatrix, relative à une donation de Belon, dame de S. Paul, en faveur du couvent de Hauterive, 1226 (Ms 308 31)
- 1240 Uldric, chevalier, est témoin de l'acte par lequel est tranchée une difficulté existant entre le couvent d'Hauterive d'une part, et Jordane veuve d'Ugo chevalier de Morens et Pierre de Granges, d'autre part; 7/14.1240 (Ms 428.- AEF: Illens 81).
- La commémoration d'Uldric de Grangettes, chevalier, se célébrait en l'abbaye de Marsens le 31 juillet (AEF: Nécrologe d'Humilimont, fo. 36)

1238<sub>39</sub>

Jacobus de Grangettes est témoin d'une donation de Rodolphe comte de Gruyere faite en l'aveur des prieures de Rougemont et de Payerne; lendemain de S. Marcel 1238 (17.1.1239 n.s.) (MOR XXXI 42)



- 1248-68 willelme de G. vivait de 1248 à 1268 (PAD VI 528)
- 1257 willelme confesse qu'il n'a aucun droit de dîme en certains endroits de molettes, mais bien un tiers en d'autres endroits dépendant d'Humilimont, V.1257 (AEF: Humilimont D cart.11 no.3)
- 1258 willelme de Grangettes, Aymon de Prez, chevaliers, et d'autres, sont assesseurs de Henri de Bonvilliar, châtelain de Moudon fonctionnant comme juge lors d'un différend entre le couvent de Hauterive et Pierre dit de Seedorf, donzel de Villa, VI.1258 (MH 513.- AEF: liens 112)
- 1271/72 willelme chevalier de Grangettes, de l'aveu d'Oudeart son épouse, et de ses enfants Rodolphe, Ulrich, willelme, Otto, Isabelle et Jordane, abandonne au couvent de Hauterive la moitié d'une maison sise dans le bourg de Romont; w. avait acheté cette moitié des religieux d'Hauterive pour le prix de 100 sols, mais ne l'avait jamais payée; cependant, les religieux lui accordent un délai jusqu'à la Ste. Walburge pour solder sa dette, faute de quoi la cession deviendra définitive; Je.ferie av. ss. Fabien et Sébastien 1271 (19.1.1272 n.s.) (MH 608.- AEF: liens 99).
- 1272 willerme de G. hypothèque la troisième partie de la dîme de molettes en faveur du couvent de Humilimont, VI.1272 (AEF: Humilimont D cart.11, No.2)
- 1204 willelme de G., miles, est témoin d'une cession de droits faite par Rodolphe comte de Gruyère et ses fils en faveur du couvent de Humilimont, IV des Nones de V = 4.V.1204 (MDK 1111 00.- AEF: Humilimont ...)
- 1268/69 willelme de G. chevalier est témoin d'un acte par lequel Rodolphe comte de Gruyère déclare qu'il n'exigera pas la dîme de Marsens jusqu'à ce qu'il ait rendu un prêt de 100 sols reçu du couvent d'Humilimont; Purification de la Vierge Marie 1268 (2.11.1269 n.s.) (MDK 1111 03.- AEF: Humilimont ...)
- La commémoration de Willelme de Gr., chevalier, se célébrait à l'abbaye d'Humilimont les 26.IX et 27.X.; il avait donné 15 sols de cens pour son anniversaire (AEF: Nécrologe de Humilimont, fo.45, 51)

Grangettes

8 - wibert

1264 wibert de Grangettes vivait en 1264 (PAD VI 528)

1270 Pierre de Grangettes vivait en 1270 (PAD VI p 528.-  
Muenlin, Dictionnaire II 31)

-- La commémoration de Pierre de Gr., donzel, se célébrait en  
l'abbaye d'Humilimont le 21 octobre; il avait donné à ce  
couvent deux poses de terre (AEF: Nécrologe d'Humilimont,  
fo.50)

1271/72 Rodolphe, ses freres et soeurs donnent leur consentement a un abandon fait en faveur du couvent de Nauterive par leur pere Willelme chevalier de Grangettes; 3e. ferie av. ss. Fabien et Sebastien 1271 (19.1.1272 n.s.) (MH 608 .- AEF: liens 99)

1271/72

Uldric ainsi que ses freres et soeurs donnent leur consentement a un abandon fait en faveur du couvent de Haute-  
rive par leur pere willielme chevalier de Grangettes;  
3e.ferie av. ss. Fabien et Sebastien 1271 (19.1.1272 n.s.)  
(RH 608'. - AEF: liens 99).

1271/72

Willelme, ainsi que ses frères et soeurs, donnent leur consentement a un abandon fait en faveur du couvent de Hauterive par leur pere Willelme chevalier de Grangettes 3e.ferie av. ss. Fabien et Sebastien 1271 (19.1.1272 n.s.) (RH 608 .- AEF: Illens 99)

-- La commémoraison de Vuillelme de Gr., donzel, se célébrait en l'abbaye d'Humilimont le 20 juillet (AEF: Nécrologe de Humilimont, fo.34)

-- La commémoraison de Dudeyon, épouse de Vuillelme de Gr. se célébrait dans le même couvent à la date du 12.I.; elle avait donné à Humilimont 10 sols de cens pour son anniversaire (AEF: Nécrologe d'Humilimont, fo.2)

+av.1297

Il mourut av. .VII.1297, date à laquelle ses fils Rodolphe, Pierre, Vuillelme, Oltet et Conon, frères, sont dits fils de feu Vuillelme (AEF: Inv.AT vol.I, p.98)

1271/72

Otto, ainsi que ses frères et sœurs, donnent leur consentement à un abandon fait en faveur du couvent de Hauterive par leur père Guillaume chevalier de Grangettes; 3e. férie av. SS. Fabien et Sébastien 1271 (19.1.1272 n.s.) (Mn 608.- AEF: liens 99).

- La commémoration d'Otton de Gr., donzel, se célébrait le 11 décembre en l'abbaye d'Humilimont, à laquelle il avait donné un cene de 2 sols (AEF: Nécrologe d'Humilimont, fo. 58)

1271/72

Isabelle, ainsi que ses freres et sa soeur, donnent leur consentement a un abandon fait en faveur du couvent de Hauterive par leur pere willelme chevalier de Grangettes 3e.férie av.SS.rabien et sebastien 1271 (19.1.1272 n.s.) (RH 008 .- ALF: liens 99).



1271/72

Jordane, ainsi que ses freres et sa soeur, donnent leur  
consentement a un abandon fait en faveur du couvent de Hau-  
terive par leur pere willelme chevalier de Grangettes  
3e.ferie av.SS.Fabien etsebastien 1271 (19.1.1272 n.s.)  
(M 608 .- AEF: illens 99).

- 1296 Rodolphe, fils de Willelme de Grangettes, confirme la donation au couvent d'Humilimont fait par son père de tous les fonds, terres etc.. qu'il possédait rière les Molettes, III.1296 (AEF: Humilimont D cart.11 No.1)
- 1310 Rodolphe, Willelme et Conon, fils de l'ancien seigneur de Grangettes, viennent au couvent d'Humilimont quelques parcelles de dîmes et de grets aux molettes, VI.1310 (AEF: Humilimont D cart.11 No.4)
- 1297 Rodolphe, Pierre, Vuillelme, Oltet et Conon, frères, fils de feu Vuillelme de Grangettes, passent une convention avec Loys de Savoie, seigneur de Vaud, par laquelle lesdits frères s'obligent à prêter hommage et à reconnaître comme dépendant du fief dudit Loys tout ce qu'ils possèdent rière Grangettes, Le Châtelard et Estavannens, VII.1297 (AEF: Inv.AT vol.I p.98)
- s.d. Rodolphe de Grangettes est témoin d'un legs fait au couvent d'Humilimont par Marguerite de Grammont, femme de Nicod de Blonay, s.d. et sans source.
- +av. 1303 Lionette, veuve de Rod de Grangettes et ses libérés demandent à Loys de Savoie-Vaud de ne pas construire un certain moulin pour ses albergataires d'Estévenens et du Châtelard, à cause de leur moulin de Grangettes qui en souffrirait, ce qui est accordé sous l'obligation de verser 2 muids de beau froment, mesure de Romont, l'un à la Nativité de S.Jean-Baptiste, l'autre à Noël; de plus les hommes et albergataires ci-dessus nommés devront utiliser le moulin de Grangettes, Lendemain de la Conception de Notre-Dame Vierge 1303 (AEF: Reg.Not.2270 n.p./ copie du 28.VIII.1733)
- 1303 Lionette, veuve de Rod de Grangettes, donzel, devait à Loys de Savoie 2 muids de beau froment pour son moulin de Grangettes, soit 1 muid à la Nativité de S.Jean-Baptiste et 1 muid à Noël, moulin où les hommes du Châtelard et d'Estévenens devaient moudre leurs grains, Conception de Notre-Dame Vierge 1303 (Rappel dans AEF: Grosse de Romont 85<sup>II</sup>, fo.338)
- s.d. Rodolphe de Grangette est témoin d'un legs fait en faveur du couvent d'Humilimont par Marguerite de Grammont femme de Nicod de Blonay, s.d. et sans source)

- 1297 Rodolphe, Pierre, Vuillelme, Oltet et Conon, frères, fils de feu Vuillelme de Grangettes, passent une convention avec Loys de Savoie, seigneur de Vaud, par laquelle lesdits frères s'obligent à prêter hommage et à reconnaître comme dépendant du fief dudit Loys tout ce qu'ils possèdent rière Grangettes, Le Châtelard et Estavannens, VII.1297 (AEF: Inv.AT vol.I, p.98)

- 1310 Rodolphe, Willelme et Conon, fils de l'ancien seigneur de Grangettes, vendent au couvent d'Humilimont quelques parcelles de dîmes et de droits aux molettes, VI.1310 (AEF: Humilimont D cart.11 No.4)
- 1297 Rodolphe, Pierre, Vuillelme, Oltet et Conon, frères, ffeu Vuillelme de Grangettes, passent une convention avec Loys de Savoie seigneur de Vaud, par laquelle lesdits frères s'obligent à prêter hommage et reconnaître comme dépendant du fief dudit Loys tout ce qu'ils possèdent rière Grangettes, Le Châtelard et Estavannens, VII.1297 (AEF: Inv.AT vol.I, p.98)
- 1306 Guinet (?) /probablement le même personnage?/ prête hommage à Loys de Savoie, seigneur de Vaud, pour tout ce qu'il possède de lui en fief, Samedi av.SS.Jacques et Philippe 1306 (AEF: Inv.AT vol.I p.98)

- 1297 Rodeolphe, Pierre, Vuillelme, Oltet et Conon, frères, ffeu Vuillelme de Grangettes, passent une convention avec Loys de Savoie, seigneur de Vaud, ensuite de laquelle lesdits frères s'obligent à prêter hommage et reconnaître comme dépendant du fief dudit Loys tout ce qu'ils possèdent rière Grangettes, Le Châtelard et Estavannens, VII.1297 (AEF: Inv.AT vol.I p.98)

- 1295 Cuno de Grangettes, chevalier, epoux de Perrete de Venmes, vend à willelme de Villiarzel plusieurs pieces de terre sises a Venmes, 1295 (DHV II 740,741)
- 1310 Rodolphe, willelme et Conon, fils de l'ancien seigneur de Grangettes, vendent au couvent d'Humillimont quelques parcelles de dîmes et de droits sis aux molettes, VI.1310 (AEF: Humillimont D cart.11 No.4)
- 1337 Conon de Grangettes se trouve parmi les fondateurs de la Confrerie de la Conception de Romont, 1337 (PAD A 427).
- 1297 Rodolphe, Pierre, Vuillelme, Oltet et Conon, frères, feu Vuillelme de Grangettes passent une convention avec Loys de Savoie, seigneur de Vaud, ensuite de laquelle lesdits frères s'obligent à prêter hommage et reconnaître comme dépendant du fief dudit Loys tout ce qu'ils possèdent rière Grangettes, Le Châtelard et Estavannens, VII.1297 (AEF: Inv.AT vol.I, p.98)

1310 Jehan fils de Rouolphe de Grangettes vivait en 1310  
(Auenin, Dictionnaire II 31)

- 1306 Nicolas de Grangettes, dit de Marsens, Ysabelle sa femme, et leurs enfants, soit Hugonet, Ottet, Jehamet et Agathe, vendent à Maître Jacques de Romont, cleric, leur droit à la dime de Grangettes, du Châtelard et de La Neyrigue, ainsi que plusieurs poses de terre à Villaranon, Brenles, Châtelard et autres lieux, pour le prix de 40 lb.laus.bonnes, 1306 (AEF: Titres de Romont 318)



av.1380

Jehannod mourut av.20.IX.1380, date a laquelle son fils  
Hudricus est uit fils de feu Jehannod (ASF: quernet 135  
f.30)

1306 Nicolas de Grangettes, dit de Marsens, et Isabelle sa femme, et leurs enfants, soit Hugonet, Ottet, Jehannet et Agathe, vendent à Maître Jacques de Romont, clerc, leur droit à la dîme de Grangettes, du Châtelard et de La Neyrigue, ainsi que plusieurs poses de terre à Villaranon, Brenles, Le Châtelard et autres lieux, pour le prix de 40 lb. laus. bonnes, 1306  
(AEP: Titres de Romont 318)

- 1306 Nicolas de Grangettes, dit de Marsens, Ysabelle sa femme, et Rens à Mânte, Jacque Mugenet, Ottet, Jehannet et Agathe, vendent à Maître Jacques de Romont, clerc, leur droit à la dime de Grangettes, du Châtelard et de La Neyrigue, ainsi que plusieurs poses de terres à Villaranon, Brenles, Le Châtelard et autres lieux, pour le prix de 40 lb. laus. bonnes, 1306  
(ADP: Titres de Romont 318)

- 1306 Nicolas de Grangettes, dit de Marsens, Ysabelle, sa femme, et leurs enfants, soit Hugonet, Ottet, Jehannet et Agathe, vendent à Maître Jacques de Romont, clerc, leur droit à la dime de Grangettes, du Châtelard et de La Neirigue, ainsi que plusieurs poses de terre à Villaranon, Brenles, Le Châtelard et autres lieux, pour le prix de 40 lb. laus. bonnes, 1306  
(AEP: Titres de Romont, 318)

- 1306 Nicolas de Grangettes, dit de Marsens, et Ysabelle sa femme, et leurs enfants, soit Hugonet, Ottet, Jehannet et Agathe, vendent à Maître Jacques de Romont, clerc, leur droit à la dime de Grangettes, du Châtelard et de la Neyrigue, ainsi que plusieurs poses de terre à Villaranon, Brenles, Le Châtelard et autres lieux, 1306 (ANF: Titres de Romont 318)

- 1403 Rodolphe de G., chapelain, prête hommage a amédée comte de savoie pour des biens provenant de la succession de son frère Ulrich, biens sis a Grangettes, 25.VI.1403 (AEF: quernet 140, 142 r.200)
- 1403 D.Rodolphe de Gr., chapelain de Vevey, et Marguerite veuve d'Ulrich coseigneur de Grangettes, son frère, prennent un arrangement au sujet de quelques meubles délaissés par le dit Ulrich, 1403~~1403~~ (AEF: Titres de Romont 119)
- 1470? Dom Rodolphe de G., chapelain, prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle de Bussy, veuve d'Antoine de Montagny, pour divers biens sis à Grangettes, 25.VI.14(70?) (AEF: Grosse de Romont 100, fo.164)

- 1375 Ulrich de Grangettes, donzel de Vevey, comme héritier de son frère Jehannod, aurait dû prêter hommage à Amédée comte de Savoie, mais il en est dispensé, lui et ses descendants, 16.IV.1375 (PAD VI 528)
- 1370/77 Ulrich, au nom de sa femme Rose et au sien prêtre reconnaissance à Amédée comte de Savoie, pour un cens de 2 muids de mesuel acquis pour 40 fl.d'or d'Isabelle de Châtillon et de Rodolphe son fils, 27.I.1376 (77 n.s.) (PAD VI p.529).
- 1380 Hudricus de Grangettes, donzel, fils de feu Jehannod, résidant à Vevey, prêtre hommage à Amédée comte de Savoie 20.IA.1380 (AEF: quernet 135 f.30)
- 1391/92 Uldric de Grangettes, donzel de Vevey, possède une vigne en Ruery, à Chardonne, à côté d'une autre vigne propriété du couvent de Hauterive, 18.II.1391 (92 n.s.) (RH 1557.- AEF: Hauterive II suppl.170)
- 1401 Uldric vivait en 1401, il ne laissa pas de descendants (Kuenlin, Dictionnaire II 31)
- +av.1403 D.Rodolphe de Grangettes, chapelain de Vevey, et Marguerite veuve d'Ulrich coseigneur de Grangettes, son frère, font un arrangement au sujet de quelques meubles délaissés par ledit Ulrich, 1403.VI.13 (AEF: Titres de Romont 119) v. *Cidessous!*
- 1380 Ulrich de Grangettes prêtre reconnaissance pour un cens de 2 muids de froment affecté sur le moulin bâti sur l'eau du Moulin, 1380 (AEF: Titres de Romont 132)
- 1369 Uldric de G., cleric, demeurant à Vevey, dresse un acte, 11.VIII.1369 (AEF: Hautcrêt 63)
- 1403 Rodolphe de Grangettes, chapelain de Vevey, et Marguerite ~~\*\*\*\*\*)~~ Cornvola, fille de Perronet Cornvola et veuve de Ulrich de Grangettes, coseigneur de Grangettes et frère dudit Rodolphe prennent un arrangement au sujet de quelques meubles délaissés par Ulrich de G., La Touzr de peilz 18.VIII.1403 (AEF: Titre de Romont 119)
- v.1375 Jehan de Chatonay, donzel, est témoin d'une vente faite par Amédée, comte de Savoie, en faveur de Uldric de Gr., donzel, pour le prix de 40 fl.d'or de forte monnaie, somme versée par Anthoine Champion, s.d.(v.IV.1375) (AEF: Rappel dans Grosse de Romont 100, fo.127 v.)
- 1380 Reconnaissance en fief noble de Hudricus de Grangettes, donzel, pour un cens de 2 muids de froment, mesure de Romont, affecté sur le moulin bâti sur l'eau du moulin, acheté à Ysabelle de Châtillon et à Rodolphe son fils, 20.IX.1380 (AEF: Titres de Romont 132 / copie)

+av.1375

Jehannod mourut avant le 16.IV.1375, date à laquelle son héritier, soit son frère Uldric de Grangettes, aurait dû prêter hommage pour cette succession à Amédee comte de Savoie; ce dont il fut dispense (PAD VI 528)



- 1380 Henri de Grangettes, était donzel de Vevey en 1380  
(Luenlin, dictionnaire II 31).
- 1388 Marmet vidôme de Viv.. (Vevey?) lègue à Endricus de Gran-  
gettes, bourgeois de Vevey, un ... sis au territoire de  
La Tour de Peilz, 10.IV.1388 (AC Dominicaines B<sup>3</sup> 14 -  
Daubignay No.219)